

PRÉSENCE CFE-CGC 06

Bulletin de liaison de l'Union Départementale de la Confédération Française de l'Encadrement CGC



N° 145 - 2^{ème} trimestre 2024

www.cfecgc06.org

INVESTIS À VOS CÔTÉS

POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI ET DES SALARIÉS



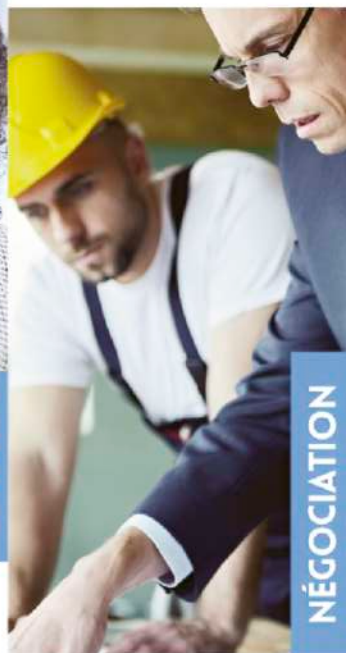
FORMATION



EXPERTISE



CONSEIL



NÉGOCIATION

Depuis 40 ans, SECAFI vous accompagne, représentants du personnel et organisations syndicales. Nos experts vous aident à parvenir à des compromis éclairés, équilibrés et exigeants.

Nous sommes à votre écoute pour favoriser le développement des entreprises, tout en veillant aux justes équilibres entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Construisons ensemble des alternatives viables, tout en appréhendant les mutations profondes qui impactent les entreprises et les salariés de votre secteur.

À VOS CÔTÉS, À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE MANDAT

- » Vivez une nouvelle expérience formation
- » Obtenez une expertise approfondie et sur-mesure
- » Profitez d'un conseil adapté et propice à l'action
- » Bénéficiez d'un accompagnement efficace pour vos futures négociations

Autant d'objectifs que nous poursuivons pour assister votre CSE.



SOMMAIRE

n° 145

Juin 2024

photo de couverture :
Fort du Mont Alban à Nice

Bulletin de liaison de l'Union Départementale CFE-CGC des Alpes-Maritimes
Immeuble le Phare - 455 Promenade des Anglais - 06200 NICE
Tel : 04 93 88 86 88

COMMISSION PARITAIRE - N° 0126 S 07697 (31/01/2026) - ISSN 1261 - 761 X

Directeur de la publication : Laurent LAUBRY
Rédacteur en Chef : Jean-Pierre CHOPIN
Secrétaire de rédaction : Murielle CHAUDOIN
Rédaction, Administration : Immeuble le Phare - 455 Promenade des Anglais
- 06200 NICE

Paraît tous les trois mois - Toute demande de changement d'adresse doit
être accompagnée de la bande adresse de PRESENCE CFE-CGC 06
imprimerie TRULLI à VENCE
Abonnement annuel : 15 € - 4 numéros/an

Editorial

par Laurent Laubry

➞ page 2

Développement territorial dans le 06 en 2023

➞ page 3

Elections Européennes : les propositions de la CFE-CGC

➞ pages 4 et 5

Elections TPE 2024

➞ pages 6 et 7

Tourisme un jour, tourisme toujours !

par Alain Clavel-Morrot

➞ pages 8 et 9

La Caf des Alpes-Maritimes vous informe

➞ page 10

Congés payés et maladie : la loi est publiée

➞ page 11

Réunion de l'UD du 26 septembre 2024

Formations organisées à Nice

➞ page 12

SONDAGE

**Vous recevez tous les trimestres la revue
de l'Union Départementale PRESENCE CFE-
CGC 06, en version papier à votre domicile.**

**Souhaitant être le plus efficient possible,
nous vous soumettons quelques questions
auxquelles nous vous remercions de
répondre. Vous pouvez accéder au sondage
à l'aide du QRcode suivant :**

**Merci pour votre participation à
l'amélioration de la lecture de votre revue
départementale.**



Que de tristesse et de colère...

Les trimestres se suivent, les événements s'enchaînent...

Incarville : l'extrême violence a une nouvelle fois frappé notre pays, et des fonctionnaires ont été visés. « Visés », le terme n'est pas approprié. 2 tués, 3 blessés, sans possibilité de riposter, j'appelle cela un guet-apens, une exécution, réalisée par un commando équipé comme une unité d'élite.

A cela s'ajoute la Nouvelle Calédonie. Là encore, des agents dépositaires de l'autorité publique ont été tués dans l'exercice de leur métier.

Tous ne faisaient que leur travail, ils ont donné leur vie pour protéger la nôtre... Toutes mes pensées accompagnent les familles, les proches, et plus globalement les personnels pénitentiaires et les militaires de la Gendarmerie Nationale.

Quand j'entends certains (ou certaines) politiques, critiquer à longueur de journée les agents chargés des missions régaliennes de l'Etat, je leur proposerais volontiers de prendre leurs places, et de nous montrer qu'ils font mieux et qu'ils sont près aux mêmes sacrifices.

La critique est aisée, l'art est beaucoup plus compliqué.

A Nouméa, et un peu partout sur l'île, le chaos s'est installé. On compte des centaines de blessés, plusieurs centaines de millions d'euros de dégâts, des pillages continus. La guérilla urbaine s'est installée, faisant voler en éclat l'état de droit et les libertés. La peur s'est installée. La population s'organise en milice pour protéger les quartiers.

Face à de tels faits, la réponse de l'Etat doit être à la hauteur de l'investissement et du sacrifice de toutes celles et tous ceux qui œuvrent chaque jour pour préserver nos libertés et nous protéger.

En parallèle de ces événements dramatiques, les Français sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants à l'Europe. Cette élection n'attire pas les foules ; loin de yeux, loin de nos préoccupations quotidiennes, rôle abstrait, les parlementaires européens sont, la plupart du temps, totalement inconnus de tous. Et pourtant, dans bien des domaines, l'Europe impacte directement les Etats, et donc nos vies. Il est donc important que chacun exerce son droit de vote, ne serait-ce que pour pouvoir râler après ! En effet, qui ne dit mot, consent. Il est inutile de se plaindre des élus après, mieux vaut s'exprimer avant.

La CFE-CGC, toujours en action, a fait des propositions. Vous pourrez notamment les retrouver résumées dans un petit mémo de 4 pages intitulé « Manifeste élections Européennes 2024 ».

Il contient les principales recommandations de la Confédération, pour la mandature à venir.

Je vous souhaite de passer un bel été, de profiter de la vie, de vous reposer, et de revenir en pleine forme à la rentrée. Bonnes vacances !



*Tous ne faisaient que
leur travail, ils ont
donné leur vie pour
protéger la nôtre...*

*La critique est aisée,
l'art est beaucoup plus
compliqué.*

Développement Territorial

L'union Départementale des Alpes-Maritimes a pris à cœur de réussir cette nouvelle mission confiée aux unions par la Confédération, avec son équipe de Développeurs Territoriaux.

Voici les résultats 2023 du travail qu'ils ont accompli, avec l'implantation de nouvelles sections dans des entreprises où notre organisation était totalement absente. Un grand **BRAVO !**

SAVIMEX

REGIE
ACROPOLIS

ALITHYA
CONSULTING

NUVISAN

UNIVET

CMC TZANCK

BIOCYTE

IKEA NICE

FONDATION
LENVAL

SNADEC



FORTINET

PROXIAD

PULLMAN
MANDELIEU

CPAM 06

TRANSVALOR

UNISAD TZANCK

ISATIS

BIOESTEREL

MONTJOYE

En juin 2024 se tiendra le 8^e scrutin au suffrage universel pour l'élection du Parlement européen. 720 députés seront élus pour 5 ans, dont 81 pour la France. Cette élection sera un signal sur ce que veulent les citoyens pour leur avenir mais aussi sur leur vision de l'Europe pour les 5 prochaines années et il ne faut pas se tromper sur les enjeux. Si l'on se base sur l'enquête Eurobaromètre publiée en avril 2024, 88 % des citoyens européens considèrent qu'une Europe sociale leur tient personnellement à cœur et 60 % des personnes interrogées sont au courant d'au moins une initiative clé récente de l'UE visant à améliorer les conditions de travail et de vie. Et lorsqu'on leur demande dans quels domaines l'UE devrait prendre des mesures concrètes pour préparer l'avenir de l'Europe, les personnes interrogées soutiennent les initiatives visant à améliorer les soins de santé (38 %), les salaires (34 %) et les revenus et pensions de vieillesse (30 %).

Persuadés que l'Europe peut être une des solutions aux difficultés rencontrées, et que seule une Europe sociale peut recueillir le soutien des citoyens nécessaire à ses actions, la CFE-CGC a souhaité mettre en avant ses questions, ses positions et ses recommandations pour la mandature qui s'ouvrira après le 9 juin à travers un **mémo pratique que vous pourrez retrouver dans l'intranet Confédéral**.



Anne-Catherine Cudennec, secrétaire nationale confédérale Europe International et Droits Humains

L'Europe de la santé

- Une nouvelle directive visant à encadrer le télétravail et consacrer le droit à la déconnexion dans le droit de l'UE
- Une directive sur les risques psychosociaux et une meilleure reconnaissance du syndrome de l'épuisement professionnel comme maladie professionnelle
- Une nouvelle directive pour assurer des lieux de travail sûrs et ce même en cas de fortes chaleurs pour tous les travaux à l'intérieur tout comme à l'extérieur
- Une nouvelle politique en matière de médicaments pour réduire la dépendance de pays tiers et lutter contre les pénuries
- Une nouvelle politique en matière d'accès aux soins pour lutter contre les déserts médicaux

La mobilité au sein de l'union européenne

- Lutter contre le dumping social intracommunautaire en renforçant les moyens de l'Autorité européenne du travail
- Mise en place d'un socle social européen pour le maritime avec la révision nécessaire du règlement 3577/92 concernant le cabotage maritime
- Mettre à niveau le règlement 883/2004 sur la coordination des régimes de Sécurité sociale

Réussir les transitions au sein de l'union européenne

- Mieux maîtriser notre mix énergétique
- Préserver notre filière nucléaire

- Lutter contre les prix négatifs
- Assurer la stabilité des réseaux
- Réformer le marché européen de l'électricité
- Mettre fin à une politique de concurrence excessive dans les entreprises de réseaux
- Garantir nos biens et services vitaux
- Aider le consommateur à soutenir les filières européennes et nationales d'importance vitale
- Mieux orienter la commande publique
- Développer notre autonomie dans le numérique
- Accompagner et maîtriser le développement de l'intelligence artificielle
- Revoir le modèle actuel de la politique agricole commune
- Arrêter d'allouer les aides compensatoires aux plus grandes exploitations
- Accompagner davantage les agriculteurs dans leurs investissements
- Assurer le respect des normes sociales et environnementales dans l'approvisionnement de nos matières premières
- Adapter les industries au changement climatique
- Développer le transport ferroviaire et le transport par bateaux
- Gérer la transition de l'industrie de la mobilité actuellement carbonée

pour l'Europe

- Adopter une approche réfléchie et soutenable sur l'hydrogène
- Penser la disponibilité des matières premières
- Accroître la durabilité des produits manufacturés
- Aider à financer la mobilité géographique des ménages
- Ne pas se cantonner à certaines énergies bas-carbones
- Aider financièrement les ménages à aller vers des énergies décarbonnées

Imaginer l'avenir de l'Europe

- Mettre fin au recours au vote à l'unanimité au Conseil dans les domaines dans lesquels cela comporte un risque de blocage avéré, et donc de délitement progressif, à savoir en premier lieu en matière sociale
- Établir un plan d'action visant à donner corps aux propositions issues de la conférence sur l'avenir de l'Europe
- Rendre plus effectives les sanctions contre les pays qui ne respectent pas les valeurs de l'Union (démocratie, lutte contre les discriminations, non-respect des conventions fondamentales, droits humains)

Réformer la politique commerciale et la politique de la concurrence de l'Union européenne

- Renforcer les moyens du Procureur commercial européen pour qu'il puisse assurer la mise en œuvre effective des accords commerciaux
- Adapter la politique de concurrence européenne à l'aune des défis sociaux et environnementaux de demain : l'accès des citoyens à ces ressources essentielles doit être éminemment priorisé et pris en considération face à la logique de mise en concurrence dans la réglementation des activités commerciales

Responsabiliser les entreprises multinationales pour garantir le respect des droits humains

- Adopter formellement la directive européenne sur le devoir de vigilance (CSDDD) afin de construire les bases d'un cadre juridique contraignant visant à responsabiliser les entreprises multinationales
- Adapter la gouvernance des entreprises pour prévoir des objectifs incombant aux membres du Conseil d'Administration pour concrétiser les valeurs de l'entreprise. La non atteinte de ces objectifs doit entraîner des conséquences financières

Renforcer la démocratie au travail

- Achever la révision de la directive 2009/38/CE relative aux Comités d'Entreprise

Européens de façon à :

- introduire une obligation de lancement des négociations en vue de mettre en place un CEE pesant sur les directions d'entreprise dès lors que les seuils d'effectifs sont atteints ;
- apporter à la proposition législative les modifications présentées dans le rapport parlementaire de D. Radtke (avril 2024) ;
- introduire des prérogatives environnementales pour les membres des CEE, en s'inspirant de la loi française Climat et Résilience d'août 2021 ;
- assurer une information-consultation des représentants des travailleurs lors de l'introduction de nouvelles technologies, en particulier lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de la gestion des ressources humaines (recrutement, évaluation de la performance, surveillance via des logiciels mouchards, ...)

- Renforcer la participation des salariés dans les organes de gouvernance de toutes les sociétés ayant leur siège dans l'UE ou qui entrent dans le champ d'application de la directive CSDDD

- La CFE-CGC recommande à la Commission Européenne de soutenir le développement et le déroulement du dialogue social européen, et de réaffirmer la portée des accords négociés par les partenaires sociaux européens, sans équivoque et sans réserve

- Respecter davantage le principe du pluralisme syndical et solliciter non seulement la Confédération Européenne des Syndicats (CES), mais également Eurocadres et la CEC European Managers





Du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ 5 millions de salariés des TPE (Très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les 4 prochaines années.

LES ÉLECTIONS TPE 2024 ? C'EST QUAND ?

Les élections se dérouleront du 25 novembre au 9 décembre 2024

Qui est concerné par les élections TPE ?

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés au 31 décembre 2023 (à l'exception du secteur agricole).

Quelles sont les conditions pour voter ?

Pour voter, il faut être inscrit(e) sur la liste électorale.

La liste électorale est constituée à partir des données sociales déclarées par les très petites entreprises et les particuliers employeurs pour le mois de décembre 2023.

ET remplir les conditions suivantes :

- au mois de décembre 2023, vous étiez salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé(e) à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage ;
- vous avez 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 25 novembre 2024 ;
- et ce, quelle que soit votre nationalité.

combien de collèges électoraux ?

2 collèges électoraux en fonction de l'affiliation à une institution de retraite complémentaire :

- « Cadre » = affilié à une institution de retraite complémentaire relevant de l'AGIRC (NB : collège le plus proche du collège 2 et 3 utilisés pour les élections professionnelles.
- « Non cadre ».

Seules les voix issues du collège « cadre » remontent pour la mesure de l'audience CFE-CGC.

Comment voter ?

Les salariés votent :

- soit par correspondance (en renvoyant leur bulletin de vote dans l'enveloppe pré-affranchie reçue par courrier),
- soit sur internet sur le site election-tpe.travail.gouv.fr.

Dans le paysage syndical français, la CFE-CGC est une organisation à part. La CFE-CGC est la seule organisation à défendre spécialement le personnel d'encadrement, c'est-à-dire les cadres, les agents de maîtrise, les techniciens et tous les professionnels qui portent des responsabilités.

Salariés des TPE : votez CFE-CGC !

La présence d'un grand syndicat catégoriel comme la CFE-CGC est essentielle pour que les spécificités de l'encadrement soient prises en compte et pour que les cadres travaillant dans les TPE aient des avantages qu'ils ne trouvent pas directement dans l'entreprise. La CFE-CGC progresse dans les TPE Nos résultats aux trois dernières élections dans le collège cadre :

2012 : 26,91 % des voix

2016 : 28,83 % des voix

2021 : 30,96 % des voix -

En 2024, ensemble, poursuivons cette dynamique !

Elections TPE - la CFE-CGC est prête

Focus sur l'événement avec Christine Lê Secrétaire Nationale CFE-CGC au dialogue social.

Quel est l'enjeu de ces élections TPE qui concernent les entreprises de moins de 11 salariés en France ?

Ces élections vont avoir lieu du 25 novembre au 9 décembre 2024. Leur enjeu, mais plus encore leur finalité, est d'établir un dialogue social pour les 5 millions de salariés des TPE qui n'ont pas le soutien d'un Comité Social et Economique dans leur vie professionnelle. Comme ils n'ont pas de CSE, ils sont représentés par des commissions paritaires régionales et interprofessionnelles (CPRI), qui représentent également leurs employeurs. Il est essentiel que la CFE-CGC pèse au maximum dans ces CPRI en tant qu'organisation syndicale, sachant que le scrutin se fait sur sigle et non sur des candidatures individuelles.

Comment les CPRI assurent-elles la représentativité des salariés ?

Elles le font par capillarité avec le terrain, avec la particularité de n'avoir que deux collèges, un pour les cadres et un pour les non-cadres. Ce sont elles qui assurent le dialogue social dans les secteurs au niveau des territoires, avec toujours un objectif de proximité. Concrètement, les représentants de la CFE-CGC élus aux élections TPE sont joignables par les salariés : ils les contactent, les renseignent, les accompagnent, leur assurent un niveau de service personnalisé.

Concrètement, dans quels domaines ?

Dans l'écoute, dans le fait de leur donner voix au chapitre. Si un salarié ou une salariée de TPE a besoin de renseignements sur une question de droit du travail, sur les salaires et le pouvoir d'achat, l'égalité professionnelle, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail, les risques psychosociaux, les aidants familiaux, l'épargne salariale, etc., les représentants de la CFE-CGC ont les capacités et les compétences pour y répondre. Autre plus-value, leur accompagnement permet de rompre l'isolement qui est parfois perçu quand on travaille dans une TPE et qu'on a des responsabilités mais pas beaucoup de temps.

Comment faire pour que les salariés se sentent mobilisés et aillent voter ?

L'abstention est effectivement une vraie question puisqu'elle était élevée lors des scrutins précédents. Je crois que cette année nous pourrions profiter de la vague de 2023 liée à la mobilisation de l'intersyndicale sur les retraites. Il y a eu dans l'opinion publique un regain d'approbation de l'engagement syndical et des valeurs du syndicalisme. À nous de le prolonger grâce à l'action de nos trois piliers sur ces élections que sont les unions territoriales, les fédérations et la Confédération. Par ailleurs, la CFE-CGC ne cesse de progresser aux élections TPE : 26,91 % en 2012 sur le collège cadres, 28,83 % en 2016, 30,96 % en 2021. En 2024, poursuivons cette dynamique !

Sur quoi les militants peuvent-ils s'appuyer pour faire campagne ?

La Confédération vient de publier un kit de campagne à destination des référents régionaux et fédéraux. La communication s'appuie sur un slogan qui est : « La CFE-CGC : ma force de dialogue ». Elle comprend des affiches qui vont être déclinées sur des thématiques (salaires, égalité professionnelle, etc.). Nous sommes et serons présents sur tous les supports : l'imprimé, le digital, les réseaux sociaux, les sites internet, les salons, les réunions, les pubs radio, les tractages.

Retrouvez tous les outils sur l'intranet confédéral

**DÉCOUVREZ POURQUOI NOUS
SOMMES LA FORCE DE
DIALOGUE DES 5 MILLIONS
DE SALARIÉS DES TRÈS
PETITES ENTREPRISES.**



Tourisme un jour, tourisme toujours !

par Alain Clavel-Morrot

Cela pourrait être la devise de notre département tant il est vrai que le tourisme berce depuis déjà bien longtemps l'activité locale.

C'est la 'Belle époque' qui, après avoir ouvert la porte à cette 'industrie', a fait en grande partie les beaux jours de notre territoire.

Jusque-là, les Alpes Maritimes ne se différenciaient guère des autres contrées méditerranéennes occidentales quant à la façon de vivre au quotidien. Villages de pêcheurs, petits boutiquiers, un peu de maraîchage dans le moyen et le haut pays, faible agriculture principalement vigne, blé et huile. Mais profitant du fait que Nice était une zone franche (et le seul port du Duché de Savoie), l'activité commerciale ne se portait toutefois pas trop mal.

Une immigration italienne nombreuse et laborieuse viendra alors, un peu plus tard, sur notre littoral. Elle prêterait main forte à la construction de très nombreux hôtels s'installant avec la poussée d'un tourisme de loisir et d'agrément (et non encore d'affaires). Favorisé par un environnement propice à la détente et plaisant énormément aux populations aisées venant de régions moins bien loties en matière de climat, notre département va vivre une période d'intense activité culturelle.

C'est bien à cette époque que l'activité commerciale due à cet apport de populations (surtout en hiver) prend de l'ampleur. Sans parler de tourisme au sens strict du terme, le développement d'une activité d'accueil va donner à notre département (français depuis 1860) son image de pays où il est plaisant de venir passer le temps.

Il est indéniable que cette époque fut le départ d'une ère nouvelle et surtout prospère pour les résidents originaires de notre contrée.

Au fil du temps, le tourisme prendra racine et sera de ce fait un atout majeur pour l'économie locale avec la création d'emplois divers et variés tournés vers l'accueil, l'hébergement et la restauration.

Désireux de préserver un tant soit peu l'environnement, l'intérêt économique n'a été que peu tourné vers d'autres industries par les entrepreneurs locaux. Les trouvant polluantes, bruyantes et à même de détériorer à terme la beauté du paysage particulier qui nous entoure, c'est tout naturellement que le tourisme a pris sa place de phénomène social, culturel et économique.

Cela amènera les Alpes Maritimes à vivre longtemps sur un 'tout tourisme', certes des plus agréables, mais occultera

pendant un temps l'activité économique manufacturière dans son ensemble.

Souhaitons que notre département, ayant su réagir en temps utiles, soit maintenant correctement armé devant les défis à venir en matière économique.

Mais il n'en reste pas moins que le tourisme est encore et toujours un incontournable de la vie maralpine.



Avec une population totale d'environ 1 100 000 habitants, répartie en 1 Métropole (Nice Côte d'Azur), 4 Communautés d'Agglomération (Sophia Antipolis, Cannes Pays de Lérins, Pays de Grasse, Riviera Française) et 2 communautés de Communes (Pays des Paillons, Alpes-Azur), notre département compte globalement 505 000 travailleurs actifs (Toutes branches professionnelles confondues) avec toutefois, hélas un taux de chômage toujours sur la crête des 7 %).

Environ 5 600 établissements HCR (Hotels, Cafés, Restaurants) des Alpes Maritimes associés aux entreprises de loisirs et de tourisme du département regroupent le tiers de l'emploi touristique au niveau régional PACA, soit 39 800 emplois et 31 400 ETP (Emplois Temps Plein). À elle seule la zone Cannes Antibes regroupe 21 000 emplois. (Nice 16 800).

Il est intéressant de noter à ce sujet que 2 200 de ces entreprises sont sans salarié alors que 2 800 en comptent moins de 11 et seulement 500 plus de 11.

Les Alpes Maritimes tiennent donc une place prépondérante dans le secteur touristique sur le plan régional. Mais les difficultés d'embauches actuelles dans ce secteur ne permettent toutefois pas au département de retrouver le bon niveau d'activité d'avant la crise COVID. Nous savons de ce fait que certains métiers primordiaux pour le secteur du tourisme sont en tension chez nous (Environ 2 400 emplois sont à pourvoir dans l'hôtellerie et 4 700 dans les cafés).

Bien que l'activité touristique dans les Alpes maritimes représente 34,6 % au sein de la Paca, il nous faut maintenant penser d'ores et déjà au tourisme de demain tant il est vrai

que les séjours sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiés qu'avant et moins tournés vers le littoral.

Le tourisme 'côtier' n'est plus le seul pôle d'attraction pour nos visiteurs. L'arrière-pays joue maintenant un rôle non négligeable dans l'attractivité locale.

Nous savons bien aujourd'hui que le tourisme en général est un phénomène social dont l'ampleur n'est plus à démontrer. Pouvant se subdiviser en de très nombreux pôles (culturel, rural, balnéaire, professionnel etc.), il ne peut que s'enrichir de sa diversité à moins de faire en sorte que celle-ci soit développée harmonieusement sans que l'intérêt de l'un empiète de trop sur l'autre.

Je proposais dans Présence de décembre 2023 de considérer l'emploi dans les Alpes Maritimes d'une façon nouvelle. Le tourisme n'échappe pas à cette réflexion.

Dans le contexte actuel, social, économique, environnemental que les salariés subissent plus qu'ils ne le managent, il nous faut réfléchir à l'avenir que nous devons créer d'ores et déjà pour faire vivre et développer cette filière qui possède, ici mieux qu'ailleurs, les atouts majeurs indispensables à son épanouissement.

Il nous faut conserver ici les avantages et les plus que nous possédons en la matière en les adaptant au monde d'aujourd'hui, aux désirs et besoins de ceux et celles qui sont attirés par un temps de villégiature chez nous.

Une organisation des loisirs doit être non seulement tournée vers les périodes dites estivales, mais doit aussi être mieux orientée vers les phases plus calmes évitant ainsi la désertion de certains lieux touristiques. Le travail en serait certainement plus continu en gagnant en fluidité et pourrait ainsi éviter, au moins un peu, les périodes de morte-saison en maintenant de bons coefficients de remplissage des structures d'accueil.

Cela devrait de surcroît nous aider à conserver des emplois saisonniers qui, trop précaires actuellement n'attirent que trop peu de volontaires. Car si l'emploi se développe de manière générale en Paca et dans notre département, les métiers du tourisme ne semblent pas être le principal vecteur d'attractivité professionnelle dans notre zone.

Bien cerner les causes d'une telle situation nous aiderait sans nul doute à mettre en place sérieusement une réelle politique de l'emploi vis-à-vis des métiers du tourisme dans un territoire où tout devrait nous sourire. Cela me semble être une voie trop peu réfléchie.

Il faudra pour cela sortir principalement d'un tourisme par trop mercantile qui n'a pas sa place ici. Certes l'impératif économique détermine nos actions en la matière (comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs), mais il est impératif de traiter avec sollicitude les 'étrangers' qui nous rendent visite. Ne pas considérer le touriste uniquement par le côté 'chiffres d'affaires'. Ce serait du mépris vis-à-vis du voyageur vécu ici essentiellement comme une somme d'argent se déplaçant dans l'espace. La valorisation du tourisme doit

impliquer la reconnaissance réelle du voyageur.

J'ouvre ici volontairement la porte à la réflexion sur un service de qualité, honnête, sincère, et correctement rémunéré...

Car s'il est un fait incontestable, c'est que les rémunérations de la branche ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles doivent être en face d'un travail pénible, difficile, excessivement prenant en matière d'horaires, et de déplacements par exemple notamment dans le moyen et le haut pays.

La comparaison entre les SMPT (Salaire Moyen Par Tête) des HCR (Hotels, Cafés, Restaurants) et de l'Industrie dans notre département est à ce sujet édifiante : 2 080 € mensuels pour les HCR et 3 768 € pour l'industrie. Pour rappel, le SMPT rapporte les masses salariales brutes versées par l'ensemble des employeurs au nombre de salariés en personnes physiques. Nous jugerons à nouveau ces chiffres lorsque l'impact du rattrapage de l'inflation actuelle sera disponible.

De plus, le problème du logement des saisonniers, entre autres, est toujours aussi prégnant et significatif, en fin de compte d'un manque de réflexions approfondies sur le sujet.

Le monde change, bouge, se transforme. De plus en plus vite. La valeur travail n'est plus vécue comme avant. Les travailleurs ne vivent plus uniquement pour ... travailler, mais travaillent aussi pour pouvoir vivre correctement. Pour vivre une vie plus attrayante, de loisirs et de formations autres que celles de leur labeur. Les pôles d'attractivité sont bien plus nombreux qu'auparavant. Il serait vraiment dommage de passer à côté et de ne pas profiter de ce que nos anciens ont prévu ou rêvé pour nous.

Souvent vilipendé, quelques fois même décrié et contesté, le tourisme est un formidable phénomène de société. Étant de surcroît un puissant moteur de croissance économique, il ne peut que favoriser les créations d'emplois pour peu que la façon de faire avec les travailleurs de cette branche soit revue de fond en comble. (Je note d'ailleurs volontiers à ce sujet que cette question n'est pas seulement locale mais bien nationale).

Quoi qu'il en soit, notre département est à vocation touristique depuis bien longtemps, ne l'oublions pas. N'abandonnons pas cet héritage. Pour ce faire, le travail dans cette branche devra donc être repensé.

Un nouveau contrat social devra voir le jour en la matière au risque de voir s'étioler ce que la nature nous a donné de positif, à savoir ce mode de vie méditerranéen où le Pastis, les cigales et le soleil jouent à nous faire rêver à un Eden que bien de nos contemporains nous envient.

Bibliographie :

Ville de Nice

INSEE. Dares. ACOSS. URSSAF

Observatoire de l'emploi

Tribune l'Avenir Cote d'Azur

L'Idiot du Voyage : Jean Didier URBAIN

La CAF des Alpes-Maritimes vous informe

Partir en vacances grâce aux aides des CAF

En 2023, 60 % des Français ont déclaré avoir renoncé à partir en vacances au cours des cinq dernières années*.

Or, les vacances sont un moment important pour le bien être des familles, qui leur offrent un temps précieux de partage et de découverte en famille ou en groupe. En 2023, les Caisses d'Allocations Familiales, acteurs historiques aux côtés des familles, ont permis à plus de 500 000 parents et enfants de partir en vacances en famille ou en colos. Nouveau cette année : un site Vacaf revu pour faciliter le choix de son séjour.

Qui peut bénéficier des aides aux vacances des CAF ?

Pour bénéficier d'une aide pour un séjour en famille ou pour les enfants et adolescents, il faut être allocataire, percevoir au minimum une aide familiale de la CAF et avoir reçu un message de sa CAF par mail, sms ou courrier, ou une notification dans son espace Mon Compte, rubrique Courriers/Courriels. Le montant de l'aide dépend de ses ressources, de la composition de la famille et de l'âge des enfants.

Les critères d'attribution dépendent du règlement intérieur d'action sociale de sa CAF, consultable sur caf.fr, en indiquant son code postal en page d'accueil ou sur le site vacaf.org

Un nouveau site Vacaf pour choisir son séjour

Sur le site, les familles disposent de près de 4 000 destinations au bord de mer, à la campagne ou à la montagne. Pour connaître le montant de leur aide et réserver, elles contactent le village vacances, le camping ou l'organisateur de colo pour leur enfant.

+ d'infos sur :

- caf.fr
- vacaf.org
- dans le magazine des CAF Vies de famille : S'évader grâce à Vacaf

**étude réalisée par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT), Alliance France Tourisme et la Fondation Jean-Jaurès*



Bafa : pensez à l'aide de la Caf pour devenir animateur

En 2023, près de 50 000 jeunes, soit 7,7 % de plus qu'en 2022, ont décroché le Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), indispensable pour encadrer des séjours en colos ou en centres de loisirs et vivre, dès 16 ans, une première expérience dans l'animation. Pour leur faciliter l'accès à cette formation, la CAF augmente depuis l'an dernier le montant de son aide financière.

L'aide au Bafa augmentée

Depuis l'été dernier, la CAF a renforcé son coup de pouce financier qui est passé de 91,47 € à 200 € sans condition de ressources. Pour en bénéficier, il faut avoir complété un formulaire de demande à chacune des 3 étapes de la formation et l'envoyer à la CAF de son lieu de résidence dans les trois mois après la fin du cursus.

La majorité des CAF attribue par ailleurs une aide supplémentaire. L'information sur l'ensemble de ces aides est disponible sur caf.fr en indiquant son code postal en page d'accueil.

Enfin, les mairies, CSE, Conseils Départementaux et Régionaux peuvent également proposer des aides complémentaires.

Bon à savoir : les jeunes qui ont réalisé une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire de l'Etat de 100 €.

Plus d'infos sur le site de l'Agence de services et de paiement.

Les atouts pour sa future vie professionnelle

En plus d'être un brevet officiellement reconnu par l'État, le Bafa prépare au monde professionnel en permettant d'encadrer des jeunes, d'accéder à des jobs d'été et d'ouvrir des perspectives vers les métiers de l'animation ou de la petite enfance. Cette expérience donne l'occasion d'acquérir des compétences variées, qui peuvent valoriser son parcours sur son CV et dans Parcoursup.

Pour se renseigner et s'inscrire :

- Bafa-Bafd (sur jeunes.gouv.fr)
- Une aide de 200 € pour passer le Bafa, sur caf.fr
- sur Vies de famille : « Le Bafa, un précieux sésame pour un job saisonnier »



Congés payés et maladie : la loi est publiée

La loi publiée le 22 avril 2024 règle la question de l'acquisition de congés payés pendant la maladie du salarié. Ce texte met la législation française en conformité avec le droit européen.

Avant le 24 avril 2024, il n'était pas possible d'acquérir des jours de congés payés durant un arrêt de travail d'origine non professionnelle.

Depuis le 24 avril 2024, le salarié en arrêt de travail en raison de maladie ordinaire (accident ou maladie d'origine non professionnelle) est en droit d'acquérir des congés payés.

Peut-on parler de droits nouveaux pour les salariés ?

L'arrêt du 13 septembre dernier a été déterminant pour faire bouger les lignes. L'article L.3141-5 du Code du travail est désormais complété pour dire que les périodes de suspension du contrat de travail en raison d'un accident ou d'une maladie n'ayant pas de caractère professionnel sont considérées comme des périodes de travail effectif pour la détermination de la durée des congés.

S'agissant des accidents du travail et des maladies professionnelles, la limite d'une durée ininterrompue d'un an est supprimée.

Cependant l'acquisition de jours de congés est moins importante. Un nouvel article est inscrit au Code du travail (L.3141-5-1) pour limiter à **deux jours ouvrables par mois** et non pas deux jours et demi les congés payés acquis par le salarié quand son arrêt n'est pas un accident du travail ou en raison d'une maladie professionnelle.

Pourquoi cette différence ?

Le législateur national a cherché à limiter les conséquences de la jurisprudence et n'a pas voulu créer de droits supérieurs à ceux accordés par la réglementation européenne. Un plafond de 24 jours ouvrables (4 semaines) est conforme au droit européen sans aller jusqu'aux 5 semaines de congés payés (30 jours ouvrables) que nous connaissons en France (article L.3141-3).

Par exemple : le salarié travaille 6 mois et est malade les 6 autres mois. Son acquisition sera de (6 mois X 2,5 jours) + (6 mois X 2 jours) soit un total de 15 + 12 = 27 jours ouvrables. Il acquiert bien des CP mais ne bénéficie pas d'un droit « plein » de 30 jours.

Les congés payés acquis pendant la maladie peuvent être perdus.

C'est une autre limite posée par la loi. Rappelons d'abord le principe que les congés payés non consommés à la fin de la période de prise sont perdus si le salarié n'a pas été empêché par l'employeur en raison de l'activité. Mais ici la raison de la non prise des congés payés est la maladie du salarié. Un autre article est créé, L.3141-19-1 qui donne une période de 15 mois pour les utiliser. Autrement dit, ce délai passé, les congés payés seront perdus.

La loi fixe-t-elle un point de départ pour cette période de 15 mois ?

Les congés payés s'acquièrent chaque année du 1er mai au 30 avril sauf pour les entreprises qui ont signé un accord les calant sur l'année civile. La période de prise des congés payés débute au 1er mai suivant même s'il est possible pour le salarié en poste de les consommer en cours d'acquisition.

La loi impose désormais à l'employeur d'informer le salarié dans le mois de reprise du travail des congés payés acquis et cette information est le point de départ des 15 mois (nouvel article : L.3141-19-3 au Code du travail).

Les salariés peuvent-ils réclamer les congés payés qu'ils n'ont pas eu ces dernières années en raison de leurs absences maladie ?

Oui mais là encore la loi fixe des limites pour atténuer les conséquences de la jurisprudence. Impossible de remonter avant 2009 d'une part et droit plafonné à 4 semaines par an d'autre part et ce n'est pas tout. Si un salarié a été malade 2 mois en 2020, il a perdu 4 jours selon la nouvelle loi (2 jours par mois) mais a déjà bénéficié de 25 jours (2,5 jours X 10 mois) et il dépasse donc le seuil de 24 jours. A cela s'ajoute la règle des 15 mois qui entraîne une perte automatique.

Existe-t-il un délai de prescription ?

Le législateur fait référence à l'article L.3245-1 pour une prescription de 3 ans s'agissant d'une action contre un ancien employeur mais des juristes observent que l'absence d'information de l'employeur peut justifier une réclamation.

Pour les salariés en poste, la nouvelle loi fixe un délai de forclusion, autrement dit un délai, ici de deux ans, à compter de sa publication, pour réclamer les congés payés oubliés.

Votre Union Départementale se mobilise

Dans le cadre des prochaines élections TPE, qui se dérouleront fin 2024, et des élections Chambres d'Agriculture, qui se tiendront début 2025, l'Union Départementale organise une grande réunion de mobilisation des militants des Alpes-Maritimes autour de ces deux thématiques :

le Jeudi 26 septembre 2024 de 11h30 à 14h30

(incluant un cocktail déjeunatoire) *

Pour vous inscrire, contactez l'UD par mail à ud06@cfecgc.fr ou au 04 93 88 86 88 le plus rapidement possible, le nombre de places étant limité.

Par cette mobilisation, nous ferons progresser tous ensemble la représentativité de la CFE-CGC.

** la réunion se déroulera à Nice ou sa périphérie immédiate*



FORMATIONS / RÉUNIONS PRÉVUES AU COURS DES PROCHAINS MOIS À NICE

consultables également sur le site web de l'UD :
www.cfecgc06.org

L'UD des Alpes-Maritimes envisage d'organiser courant du 2e semestre 2024 :

- ✓ un stage de formation «Ouverture sur le syndicalisme»
- ✓ un stage de formation «Représentation du personnel»
- ✓ un stage sur le «harcèlement - niveau 2»
- ✓ un stage «Santé au travail»

INSCRIVEZ-VOUS PAR MAIL À : ud06@cfecgc.fr

FORMATIONS 2025

Nous vous proposons de choisir vos prochains stages de formation. A l'aide du QRcode suivant, faites nous part de vos souhaits. Plusieurs réponses sont possible.



Devenez Développeur Territorial

Nous avons besoin de vous !



PROVENCE-ALPES
CÔTE-D'AZUR

NÉGOCIER

TRAVAILLER
EN ÉQUIPE

DÉFENDRE

ARGUMENTER

CONVAINCRE

ÉLABORER UNE
STRATÉGIE

RÉUSSIR
ENSEMBLE

Contactez votre Union Départementale et
rejoignez l'équipe Développement



www.cfecgc.org



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

Alpes-Maritimes, Paradis des cyclistes

10 balades familles | 320km de pistes cyclables
De nombreux événements pour petits et grands

www.terredevelo06.fr

 @AlpesMaritimes  @departement06

 @Département des Alpes-Maritimes Groupe @Sport06

